

Rapport du Président

Commission Permanente du
mardi 18 octobre 2011

Service instructeur

N° CP-2011-10-2-3

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES : ETUDE
CONCERNANT LE CENTRE DU TORRENT A STORCKENSOHN
ASSOCIATION CENTRE CHRETIEN DU TORRENT**

Résumé : Il est proposé d'accorder à l'association Centre Chrétien du Torrent à STORCKENSOHN une subvention de 2 678 € pour la réalisation d'une étude de programmation et de redéploiement du Centre du Torrent.

Le Centre du Torrent situé à STORCKENSOHN comporte un centre d'accueil de groupe composé de 3 bâtiments (110 lits) et de deux friches touristiques : une maison de maîtres, autrefois hôtel-restaurant (très dégradé et à peine utilisé aujourd'hui pour l'une ou l'autre de ses salles) et un ancien camping (dont il ne reste qu'un baraquement), le tout dans un parc de 7 hectares.

Le Centre du Torrent appartient à l'association « Vacances Heureuses », aujourd'hui confondue avec le Conseil Consistorial de MULHOUSE. Ce dernier a signé un bail emphytéotique avec l'association « Centre Chrétien du Torrent » qui assure la gestion du site.

Cette association souhaite repenser l'ensemble afin de mieux répondre à la fois aux demandes de ses clientèles mais également pour trouver une destination cohérente aux 2 friches. Pour mener à bien ce projet, le recours à une étude de programmation et de redéploiement a été décidé, en association avec les partenaires institutionnels et locaux.

Cette étude se déroulerait en 3 temps :

- diagnostic fonctionnel et structurel du site et de ses différentes composantes / étude de marché ;
- proposition de plusieurs scénarii de développement et d'aménagement ;
- étude de faisabilité du scénario retenu.

Un cahier des charges a été réalisé et après consultation l'étude a été attribuée au cabinet AGC Consultants.

Le coût total de l'étude s'élève à 16 790 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat FNADT Massif :	2 678 € (20 % sur dépenses éligibles soit 16 % du montant total) *
Région Alsace	5 037 € (30 %)
Département du Haut-Rhin	2 678 € (20 % sur dépenses éligibles soit 16 % du montant total) *
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	1 679 € (10 %)
Autofinancement	4 718 € (28 %)
Total	16 790 €

** Pour la subvention relative aux fonds FNADT de l'Etat, accordés dans le cadre de la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges, seules les parties de l'étude relatives aux friches sont éligibles. Le calcul de la participation a donc été réalisé en ne comptant pas de financement sur les deux sous-études relatives au centre d'accueil de groupe qui fonctionne déjà. Pour la subvention sollicitée auprès du Département dans le cadre des crédits spécifiques pour la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges, le raisonnement est le même.*

Il est précisé que le projet de redéploiement du Centre du Torrent est piloté par l'association gestionnaire et la conception et la réalisation du projet sont accompagnées par le service tourisme de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à l'association Centre Chrétien du Torrent à STORCKENSOHN une subvention de 2 678 € pour la réalisation d'une étude de programmation et de redéploiement du Centre du Torrent ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F243 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER